

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024.

Présents : Monique BARDET, Patrick DEHONDT, Sébastien DRION, Laurent GEVAUX, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, François THABUIS Jérôme THIAFFEY-RENCOREL, Mireille TISSOT-ROSSET, Denis ZUCCONE.

Absente (excusée) : Sandrine BLANCHIN.

Sandrine BLANCHIN a donné pouvoir à Jérôme THIAFFEY-RENCOREL

Monique BARDET a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vote du taux des taxes locales ;
- 2) Approbation des comptes financiers uniques 2023 ;
- 3) Affectation des résultats 2023 ;
- 4) Vote des budgets primitifs 2024 ;
- 5) Informations et questions diverses.

- 1) Vote du taux des taxes locales ;

DEL_03062024.

Objet : VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2024.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état des taux d'imposition de 2024 des taxes directes locales qui fait apparaître l'évolution des bases par rapport à 2023 et le produit fiscal attendu à taux constants.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **FIXE** les taux comme suit :

taxe foncière (bâti)	26,41 %
taxe foncière (non bâti)	92,27 %
taxe d'habitation	19,96 %

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
pour : 10
contre : 0
abstention : 0

- 2) Approbation des comptes financiers uniques 2023 ;

DEL_03072024.

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET ANNEXE ALPAGES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération DEL_08472023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 9
<u>Résultats des votes</u>
pour : 9
contre : 0
abstention : 0

Vu le Compte Financier Unique 2023 du Budget Annexe Alpages ;
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
 Considérant les éléments susvisés

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	178 627,73	50 210,00	228 837,73
	Recettes réalisées (1)	B	138 996,06	38 744,06	177 740,12
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autosation budgétaire totale	D	197 493,11	50 210,00	247 703,11
	Dépenses réalisées (1)	E	157 833,88	4 174,23	162 008,11
	Restes à réaliser	F	11 282,40	0,00	11 282,40
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-18 837,82	34 569,83	15 732,01
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	18 865,38	0,00	18 865,38
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	27,56	34 569,83	34 597,39
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-11 282,40	0,00	-11 282,40
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-11 254,84	34 569,83	23 314,99

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe Alpages ;
 - **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2) Approbation des comptes financiers uniques 2023 ;

DEL_03082024.

Objet : : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
pour : 10
contre : 0
abstention : 0

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération DEL_08472023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 du Budget Annexe Eau et Assainissement ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	90 054,71	62 345,71	152 400,42
	Recettes réalisées (1)	B	75 420,69	62 746,05	138 166,75
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	144 834,03	92 634,71	237 468,74
	Dépenses réalisées (1)	E	31 456,22	73 317,23	104 773,45
	Restes à réaliser	F	19 702,00	0,00	19 702,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	43 964,47	-10 571,17	33 393,30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	54 779,32	30 289,00	85 068,32
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	98 743,79	19 717,83	118 461,62
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-19 702,00	0,00	-19 702,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	79 041,79	19 717,83	98 759,62

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe eau et Assainissement ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2) Approbation des comptes financiers uniques 2023 ;

DEL_03092024.

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération DEL_08472023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 du Budget Principal ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
pour : 10
contre : 0
abstention : 0

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	492 054,51	437 801,20	929 855,71
	Recettes réalisées (1)	B	270 042,41	508 307,54	778 349,95
	Restes à réaliser	C	60 000,00	0,00	60 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	596 962,77	437 801,20	1 034 763,97
	Dépenses réalisées (1)	E	254 805,38	406 347,37	661 152,75
	Restes à réaliser	F	136 617,21	0,00	136 617,21
Différences entre les titres et les mandats		G = B – E	15 237,03	101 960,17	117 197,20
Résultats antérieurs reportés		H	104 908,26	0,00	104 908,26
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		G + H	120 145,29	101 960,17	222 105,46
Différence entre les restes à réaliser		I = C - F	-76 617,21	0,00	-76 617,21
Résultat cumulé		G + H + I	43 528,08	101 960,17	145 488,25

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du Budget Principal ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3) Affectation des résultats 2023 ;

DEL_03102024

Objet : BUDGET ANNEXE ALPAGES 2024 = AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2023.

Conseillers en exercice : 11
 Conseillers présents : 9
 Conseillers votants : 10
Résultats des votes
 pour : 10
 contre : 0
 abstention : 0

Au vu de la présentation du Compte Financier Unique 2023 du Budget Annexe Alpages, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les résultats suivants :

- de la section de fonctionnement :

Résultats 2022	Affectation des résultats 2022	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser	Résultat cumulé à fin 2023
+ 31.741,49 €	31.741,49 €	34.569,83 €	0,00 €	34.569,83 €

- de la section d'investissement

Résultats cumulés à fin 2022	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser recettes	Restes à réaliser dépenses	Résultat cumulé à fin 2023
18.865,38 €	- 18.837,82 €	0,00 €	11.282,40€	-11.254,84 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

* affectation à la section d'investissement (C/1068) : 33.458,44 €

Pour mémoire, reprise à effectuer :

Au C/001 excédent de fonctionnement capitalisé (recettes) 1.111,39 €

Au C/001 Excédent d'investissement reporté (Recettes) 27,56 €

3) Affectation des résultats 2023 ;

DEL_03112024

Objet : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2024 = AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2023.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 11
Résultats des votes
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

Au vu de la présentation du Compte Financier Unique 2023 du Budget Annexe Eau et Assainissement, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les résultats suivants :

- de la section de fonctionnement :

Résultats 2022	Affectation des résultats 2022	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser	Résultat cumulé à fin 2023
36.289,00 €	6.000,00 €	-10.571,17 €	0,00 €	19.717,83 €

- de la section d'investissement

Résultats cumulés à fin 2022	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser recettes	Restes à réaliser dépenses	Résultat cumulé à fin 2023
54.779,32 €	43.964,47 €	0,00 €	23.066,80 €	75.676,99 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

* affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (C/1068) : 0,00 €

Pour mémoire, reprise à effectuer :

Au C/001 excédent de fonctionnement capitalisé (recettes) 19.717,83 €

Au C/002 excédent d'investissement reporté (Recettes) 98.743,79 €

3) Affectation des résultats 2023 ;

DEL_03122024

Objet : BUDGET PRINCIPAL 2024 = AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 11
Résultats des votes
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

Au vu de la présentation du Compte Financier Unique 2023 du Budget Principal, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les résultats suivants :

- de la section de fonctionnement :

Résultats 2022	Affectation des résultats 2023	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser	Résultat cumulé à fin 2023
149.246,19 €	149.246,19 €	101.960,17 €	0,00 €	101.960,17 €

- de la section d'investissement

Résultats cumulés à fin 2022	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser recettes	Restes à réaliser dépenses	Résultat cumulé à fin 2023
104.908,26 €	15.237,03 €	60.000,00 €	136.617,21 €	43.528,08 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

* affectation à la section d'investissement (recettes) au C/1068 : 83.960,17 €

Pour mémoire, reprise à effectuer :

Au C/001 excédent de fonctionnement capitalisé (recettes) 18.000,00 €

Au C/002 excédent d'investissement reporté (Recettes) 120.145,29 €

4) Vote des budgets primitifs 2024 ;

DEL_03132024

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE ALPAGES.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
pour : 10
contre : 0
abstention : 0

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 du Budget Annexe Alpages :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
11 Charges à caractère général	5 700,00 €	75 Autres produits de gestion courante	49 088,61 €
12 Charges de personnel	1 200,00 €	002 Excédent de fonctionnement reporté	1 111,39 €
66 Charges financières	1 400,00 €		
23 Virement à la section d'investissement	35 000,00 €		
65 Autres charges de gestion courante	6 900,00 €		
TOTAL	50 200,00 €	TOTAL	50 200,00 €

INVESTISSEMENT

Le

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
16 Remboursements d'emprunts	12 203,60 €	10 Dotations	33 458,44 €
23 Immobilisations en cours	39 282,40 €	021 Virement de la section de fonctionnement	35 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	17 000,00 €	001 Excédent antérieur reporté	27,56 €
TOTAL	68 486,00 €	TOTAL	68 486,00 €

Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **VOTE** le Budget Annexe Alpages 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

4) Vote des budgets primitifs 2024 ;

DEL_03142024

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 11
<u>Résultats des votes</u>
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 du budget annexe eau et assainissement :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011 Charges à caractère général	33 320,00 €	70 Produits de gestion courante	58 700,00
012 Charges de personnel	11 000,00 €	74 Subvention d'exploitation	100,00
65 Autres charges de gestion courante	550,00 €	75 Autres produits de gestion courante	1 500,00
67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €	77 042 Produits exceptionnels	5 088,00
68-042 Dotations aux amortissements	33 978,23 €	002 Excédent antérieur reporté	19 717,83 €
741249-014 Redevance pollution	5 500,00 €	77 Produits exceptionnels	1 000,00 €
68 Dotations aux amortissements	400,00 €		
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	357,60 €		
TOTAL	86 105,83 €	TOTAL	86 105,83 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
23 Immobilisations en cours	21 532,00 €	45 Opération pour compte de tiers	3 300,00 €
20 Immobilisations incorporelles	36 700,00 €	28-040 Amortissements des immobilisations	33 978,23 €
21 Immobilisations en cours	65 866,80 €	001 excédent d'investissement reporté	98 743,79 €
45 Opération pour compte de tiers	3 300,00 €	10 Dotations	5 100,00 €
13-040 Subventions d'équipement	5 088,00 €		
TOTAL	132 486,80 €	TOTAL	141 122,02 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **VOTE** le Budget primitif 2024 du budget annexe Eau et Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessus.

4) Vote des budgets primitifs 2024 ;

DEL_03142024

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL.

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 11

Conseillers votants : 11

Résultats des votes

pour : 11

contre : 0

abstention : 0

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 du budget principal :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011 Charges à caractère général	166 740,00 €	70 Produits de gestion courante	43 150,00 €
012 Charges de personnel	151 963,94 €	74 Dotations/participations	87 500,00 €
65 Autres charges de gestion courante	112 812,61 €	77 Produits exceptionnels	1 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €	73 Impôts et taxes	296 051,20 €
6811-042 Dotations aux amortissements	11 763,65 €	75 Autres produits de gestion courante	16 900,00 €
66 charges financières	2 700,00 €	6419-013 Remboursement sur charges de personnel	1 500,00 €
014 Atténuation de produits	15 421,00 €	002 Excédent de fonctionnement reporté	18 000,00 €
68 Dotations aux amortissements	1 700,00 €		
TOTAL	464 101,20 €	TOTAL	464 101,20 €

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
16 Remboursements d'emprunts	13 000,00 €	28-040 Amortissements	11 763,65 €
23 immobilisations en cours	601 322,60 €	10 Dotations	121 060,17 €
21 Immobilisations corporelles	79 194,61 €	13 Subventions d'investissement	342 443,21 €
204 Subventions d'équipement versés	12 600,00 €	16 Emprunt	125 704,89 €
27 Autres immobilisations financières	15 000,00 €	001 Excédent d'investissement reporté	120 145,29 €
TOTAL	721 117,21 €	TOTAL	721 117,21 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **VOTE** le Budget primitif 2024 du Budget Principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le vendredi 5 avril 2024

Le Maire,

Franck PACCARD.

La secrétaire de séance

Monique BARDET



A blue circular official stamp of the Mayor of Bouchet-Mont-Charvin, Savoie, is visible. The stamp contains the text 'MAIRIE DU BOUCHET-MONT-CHARVIN' and 'Savoie'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.



A handwritten signature in blue ink is visible.